

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE L'ÉPIPHANIE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

761, rue Riopel Lot numéro 2 363 019 du cadastre du Québec

Prenez avis que:

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de L'Épiphanie le mercredi 3 octobre 2018 à 19 h au Centre communautaire Guy-Melançon, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure autorisant une marge avant du bâtiment principal de 5,75 mètres plutôt que 7,60 mètres ainsi qu'une marge latérale de 1 mètre plutôt que 2 mètres sur le lot numéro 2 363 019 au 761, rue Riopel.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 18e jour de septembre 2018.

La greffière,

FLAVIE ROBITAILLE

flavie Politalla